

18h40 : ouverture de la séance
Vincent Debacque ouvre la séance :

Annonces :

- Cécile Castéra remplace JC Large comme trésorier adjoint
- Mme Garraud remplace Vincent Debacque à la présidence (vote du 15 janvier en réunion en Conseil d'administration)

Rappel actions de l'année 2013 :

- visite palus de Moulon
- rdv palus pour gêner les chasseurs fin janvier 2013
- voyage en Dordogne (mai 2013) : il a beaucoup plu (météo) et plu (aux excursionnistes)
- fête de la presqu'île : le bilan moyen de cette manifestation
repas d'été à Monrepos
- 24/10 : dépôt de plainte contre M. Iacono (président association de chasse de la St Hubert) par Mrs Vincent Debacque, Luprian, Bataille
- battues au sangliers organisées à la demande des habitants de la palus
- démission de V. Debacque du poste de président d'ADNC (déménagement) Au 10 décembre : dépôt d'une seule candidature, celle de Mme Garraud
- fin novembre : installation du nichoir
- 15:01 : réunion du Conseil d'Administration d'ADNC : élection Mme Garraud

Rapport financier : C. Sauvat (voir rapport ci-joint)

V. Debacque déclare que l'ADNC continuera à participer financièrement aux voyages organisés par l'association.

M. FAUTRIER :

rapport sur les travaux de la chapelle de Condat
il reste une gouttière derrière la balustrade
réouverture : fin mars
inauguration : 22 juin
oratoire a été créé pour ne pas installer sur les peintures refaites les ex-votos
moteur d'une cloche abîmé

Mme Garraud prend la parole.

- fait remarquer son attachement à la nature, et sur Libourne, à la palus
- dit son intérêt pour la chapelle
- parle de son implication dans ADNC
- dit qu'un concert aura lieu en août
- fait remarquer que la palus reste la seule zone naturelle de Libourne
- propose de lancer un projet d'observation d'animaux dans la nature par les enfants des écoles
- a rencontré des « pêcheurs écolos » : sont prêts à participer à des journées d'info, sur la faune de la Dordogne
- projet de remettre au goût du jour les opérations « Nettoyons la Nature »
- projet d'installer un marché aux fleurs sur l'esplanade (la veille de l'inauguration) : idée qui aurait pour but de remplacer le vide grenier de la fête de la presqu'île qui n'attire personne

- repas d'été : 1er samedi de juillet (pas encore déterminé)
- fait remarquer que ADNC va s'attacher à ce que les promeneurs puissent profiter de la palus en sécurité : elle amènera ses photos à la réunion de l'ASA afin de faire remarquer que les fossés ne sont pas entretenus dans la palus

Questions diverses :

M. ROUSSET : réponse concernant la réunion qui sera animée par lui-même mercredi 12/ 02

- erreur : les fossés sont curés régulièrement (1 km a été curé cette année)
- rappel que le problème des ponts obstrués est à gérer par les propriétaires (on ne peut pas demander à la puissance publique de pallier aux pbs privés, dès lors que par ex l'accès au passage des bords de rivière n'est pas autorisé par les propriétaires)

Mme PASQUIS :

- rappelle que son mur s'est effondré en raison de l'installation d'un débit-mètre (sans que les riverains en aient été avertis) : elle n'a été dédommée que de 1000 € (sur 4000€) après avoir alerté la mairie et la Lyonnaise des Eaux qui se sont mutuellement renvoyé la question.
- Attire l'attention de M. Rousset sur le problème des poubelles : n'étant pas assez souvent ramassées ni nettoyées, ce lieu attire des rats (insalubrité)

BABETH :

- s'étonne que personne ne relève le fait que pendant 3 mois les habitants de Condat ont eu à vivre dans une odeur pestilentielle (travaux de la station) : elle souhaite qu'ADNC s'empare de ce pb au travers d'une demande d'indemnisation par la Lyonnaise des Eaux pour nuisance olfactive.

Mme DUPIN DE BEYSSAT :

- aimerait savoir si la remise en état des allées Duguesclin est prévu, étant donné la détérioration provoquée par la société de travaux publics Fayat, lors des travaux de la station d'épuration.

En ce qui concerne le pb récent d'inondation dans la palus, il est noté que l'entretien des digues n'appartient pas à la mairie mais à l'ASA.

D VIOLLEAU :

- fait remarquer que la zone qui se trouve entre la digue et la Dordogne appartient aux propriétaires qui ne peuvent y intervenir sans l'autorisation du service maritime

C. SIMON : porte à l'attention de tous que les membres de son asso (?) sont prêts à intervenir pour le nettoyage de la palus (en réponse à la proposition de F. Garraud de reprendre les journées Nettoyons la Nature.

19h50 : fin de l'AG, clôturée par un pot de l'amitié et dégustation de la galette des rois